

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LA TRINITÉ-DES-MONTS

**Séance ordinaire
10 septembre 2018**

Assemblée régulière de la Municipalité de la Paroisse de La Trinité-des-Monts, tenue au lieu et à l'heure ordinaire des sessions, le lundi, 10 septembre 2018, à la salle des Loisirs de La Trinité-des-Monts, situé au 15, rue Principale Ouest, La Trinité-des-Monts sous la présidence de monsieur Yves Detroz, maire.

Sont présents:

Monsieur Benoit Ladrie
Monsieur Langis Proulx
Madame Denyse Leduc
Madame Nicole Després

Formant quorum sous la présidence du maire.

Madame Nadia Lavoie, dir. gén. fait fonction de secrétaire d'assemblée.

10 personnes assistent à ladite séance ordinaire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h00. Monsieur Yves Detroz, maire, souhaite la bienvenue à tous et demande un moment de silence pour un prompt rétablissement à la conseillère, madame Julie Lacroix-Danis.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution No 134-18

Il est proposé par Benoit Ladrie, et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant le varia ouvert.

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX D'AOÛT 2018

Résolution No 135-18

Il est proposé par Nicole Després, et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 06 août 2018. Chacun des membres du conseil municipal présent déclarant l'avoir lu et en être satisfait.

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES

Je, soussignée, Nadia Lavoie, dir. gén. /sec.-trés. de la Municipalité de La Trinité-des-Monts, certifie que j'ai déposé l'état des revenus et des dépenses au 31 août 2018.

.....
Nadia Lavoie
Dir. gén. /sec.-trés.

COMPTES À PAYER

Résolution No 136-18

Je, soussignée, Nadia Lavoie, dir. gén. /sec.-trés. de la Municipalité de La Trinité-des-Monts, certifie que la municipalité possède les fonds requis pour payer ces achats.

.....
Nadia Lavoie
Dir. gén. /sec.-trés.

Après lecture de la liste des comptes à payer et des dépenses incompressibles, il est proposé par Langis Proulx, et résolu à l'unanimité, que le conseil de la municipalité de La

Trinité-des-Monts accepte les comptes à payer suivants et en autorise le paiement :

DÉPENSES AU 31 AOÛT 2018

Dépenses incompressibles (par Accès-D) :	989.83\$
Dépenses incompressibles (par chèque) :	448.00\$
Dépenses compressibles :	251 528.89\$
Frais fixes opération entreprise :	115.00\$
Int. Emprunt temporaire :	15.07\$
Int.prêt Réseau d'égoût :	185.07\$
Int.prêt No1 Finan. temporaire édifice mun. :	723.47\$
Int.prêt No5 Niveleuse :	1 407.43\$
Int.prêt No6 Réseau égoût :	1 032.08\$
Paiement/ RCAP :	161.75\$
Remises Fédérales/Provinciales Juillet 2018 :	4 731.62\$
Salaires des employés :	8 990.55\$
Total des dépenses pour août 2018 :	270 328.76\$

REVENUS AU 31 AOÛT 2018

Arrondissement de la cent :	0.02\$
Compensation 2017 de RecycleMédias :	337.05\$
Intérêts-arrière de taxes :	431.37\$
Médailles pour chien :	20.00\$
Permis :	90.00\$
MRC Profit éolien 2018/1.664% de 600 000.00\$:	9 986.00\$
Remb. de à 50% des Loisirs pour le « Partage de la ressource en Loisirs»	322.99\$
Remb. de à 50% de la MRC pour le « Partage de la ressource en Loisirs»	1 454.54\$
Ristourne du MMQ pour l'année 2017 :	1 897.00\$
Taxes foncières générales :	4 682.90\$
Total des revenus pour août 2018 :	19 221.87\$
Solde en banque au 31 août 2018 :	0.00\$
Solde en banque dans crédit variable :	46 747.04\$

MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Résolution No 137-18

Il est proposé par Nicole Després, et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Trinité-des-Monts modifie le calendrier des séances ordinaires pour le mois d'octobre, la séance se tiendra le lundi 15 octobre au lieu du lundi 1^{ier} octobre en raison des élections provincial.

PROJET PARC MUNICIPAL PHASE 4: «STRUCTURE D'ANIMATIONS»

Résolution No 138-18

ATTENDU QU'afin de pouvoir faire la continuité du Projet Parc Municipal intergénérationnel, la municipalité désire procéder à la phase 4 du Projet structure d'animations;

ATTENDU QUE la municipalité désire promouvoir le Parc Municipal afin d'attirer l'attention du tourisme;

ATTENDU QUE le but de la phase 4 est de faire en sorte que le parc vie d'animations diverses afin d'offrir une diversification d'activités;

ATTENDU QUE la municipalité met en place tous les efforts possibles afin de réaliser cette phase qui est essentielle à la continuité globale du Parc,

POUR CES RAISONS, il est proposé par Denyse Leduc et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de La Trinité-des-Monts:

- mandate madame Nadia Lavoie, directrice générale/secrétaire-trésorière à présenter une demande de financement de quinze mille trois cents dollars (15 300\$) aux

Fonds de développement rural, volet enveloppe réservée des projets pour la municipalité de La Trinité-des-Monts: dans le cadre du PROJET PARC MUNICIPAL PHASE 4:« **STRUCTURE D'ANIMATIONS** »

- S'engage à verser au dit projet avec le soutien des autres partenaires financiers, une contribution de quatre mille six cents (4 600\$).

- Autorise monsieur Yves Detroz, maire, à signer le protocole d'entente lié à ce projet, ainsi que tous documents s'y rattachant.

RAPPORT DES INTERVENTIONS DU SERVICE INCENDIE

Monsieur Benoit Ladrie, représentant municipal, explique les interventions survenues dans le mois.

MODIFICATION POUR LA RÉPARATION D'UN PONCEAU AU RANG 6 OUEST **Résolution No 139-18**

Il est proposé par Langis Proulx et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Trinité-des-Monts accepte la modification de la soumission d'Excavation Régis Bérubé inc. pour la réparation d'un ponceau au chemin de la Rivière-Verte Ouest pour la somme de mille sept cents cinquante dollars (1 750.00\$) avant les taxes au lieu de cinq cents douze dollars (512.00) avant les taxes. La raison de la modification est que la réparation sera sur tout le ponceau et non sur la moitié du ponceau.

LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES PORTANT SUR L'ACHAT DE BACS ROULANTS ET DE CONTENANTS DE CUISINE POUR LES MATIÈRES ORGANIQUES POUR LES MUNICIPALITÉS DE LA TRINITÉ-DES-MONTS, ESPRIT-SAINT, SAINT-MARCELLIN ET SAINT-EUGÈNE-DE-LADRIÈRE **Résolution No 140-18**

ATTENDU QUE les articles 14.3 à 14.5 du Code municipal permettant à une municipalité de conclure avec une autre municipalité une entente dans le but, notamment, d'obtenir des services ou d'accomplir en commun une demande de soumission pour l'adjudication des contrats et de déléguer à une autre municipalité tous pouvoirs nécessaires à l'exécution d'une telle entente;

ATTENDU QUE les municipalités de La Trinité-des-Monts, Esprit-Saint, Saint-Marcellin et Saint-Eugène-de-Ladrière désirent conclure une entente pour demander des soumissions dans le cadre d'un appel d'offres en commun pour l'octroi d'un contrat d'achat de bacs roulants et de contenants de cuisine pour les matières organiques;

ATTENDU QUE les municipalités parties à la présente entente conviennent que l'appel d'offres sera préparé conjointement par les directions générales, avec l'accompagnement de la MRC de Rimouski-Neigette, dans la mesure des disponibilités de cette dernière;

ATTENDU QUE la municipalité de La Trinité-des-Monts se verra confier le mandat de publier cet appel d'offres pour l'ensemble des municipalités parties à l'entente;

POUR CES RAISONS, il est proposé par Benoit Ladrie, appuyé Langis Proulx et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de La Trinité-des-Monts accepte le projet d'entente concernant le lancement d'un appel d'offres portant sur l'achat de bacs roulants et de contenants de cuisine pour les matières organiques pour les municipalités de La Trinité-des-Monts, Esprit-Saint, Saint-Marcellin et Saint-Eugène-de-Ladrière, et autorise le maire, Yves Detroz, ainsi que la directrice générale, Nadia Lavoie, à signer ladite entente pour et au nom de la municipalité de La Trinité-des-Monts, ainsi que tous autres documents nécessaires à son exécution.

DÉSIGNATION DES INSPECTEURS RÉGIONAUX DE LA MRC CONCERNANT
L'ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS
D'URBANISME

Résolution No 141-18

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit nommer une ou des personnes responsables de l'application de la réglementation d'urbanisme et de tout autre règlement que celle-ci a la responsabilité d'appliquer et qu'elle doit nommer une ou des personnes responsables pour la délivrance des permis et certificats;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité fait appel aux inspecteurs régionaux de la MRC de Rimouski-Neigette en vertu d'une entente intermunicipale pour l'application des règlements d'urbanisme liant la municipalité à la MRC;

CONSIDÉRANT QUE l'absence de l'inspecteur régional attitré à la municipalité peut nécessiter son remplacement, par intérim, par un autre inspecteur régional;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Langis Proulx, appuyé par Benoit Ladrie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de La Trinité-des-Monts désigne Steeven Boucher et Hugo Hallé, inspecteurs régionaux de la MRC de Rimouski-Neigette, comme inspecteur en urbanisme afin d'assurer l'application des règlements prévus à l'entente intermunicipale liant les parties.

Le conseil municipal autorise également ces personnes à émettre des avis d'infraction, des mises en demeure et des constats d'infraction pour et au nom de la municipalité.

COMPTE RENDU DES RÉSULTATS DE L'ÉCO PATROUILLE

Monsieur Yves Detroz, maire, fait un compte rendu.

PÉRIODE DE QUESTION

Une période de question est tenue conformément à la loi, de 19h33 à 19h35.

RAPPORT DES REPRÉSENTATIONS DU MAIRE

Monsieur Yves Detroz, maire, à aucun rapport pour ce mois-ci.

CORRESPONDANCE

La secrétaire d'assemblée fait lecture de la correspondance.

PÉRIODE DE QUESTION

Une période de question est tenue conformément à la loi, de 19h52 à 20h18.

VARIA

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution No 142-18

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Benoit Ladrie que la séance soit levée. Il est 20h21.

ADOPTÉ À LA SÉANCE DU 15 OCTOBRE 2018

.....
Yves Detroz, Maire

.....
Nadia Lavoie, Dir. gén./sec.-trés.